

Coût du crédit

Les banques ne répercutent pas la baisse des taux directeurs

SYNTHESE

La CLCV constate que la très forte baisse des taux directeurs depuis fin 2008 a permis aux banques de constituer un coût de ressource très bas. Or, si les taux envers les particuliers (immobilier, consommation) ont diminué, cette baisse est moins importante que celle des taux directeurs. Ainsi, les banques commerciales n'ont que partiellement « transmis » vers les consommateurs la politique de taux très bas décidée par la banque centrale.

D'autres éléments viennent renforcer l'idée d'une augmentation de la marge brute sur le crédit :

- 1- le taux du crédit immobilier est devenu plus élevé que le taux des obligations du trésor;
- 2- selon l'Autorité de contrôle prudentiel, le taux de marge d'intérêt nette rapporté au bilan des banques française est en hausse.

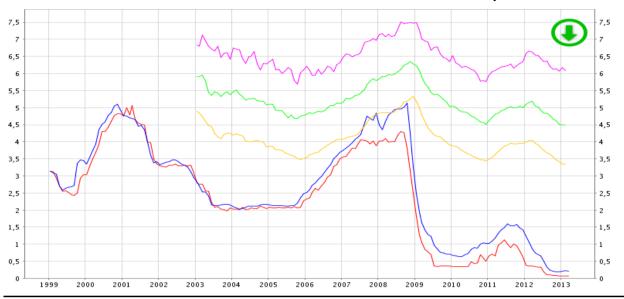
La CLCV considère que la faiblesse du cout du crédit pour les particuliers constitue un relatif trompel'œil et qu'en réalité ce coût pourrait être plus bas notamment pour les crédits à la consommation. Par ailleurs il faut reconnaitre que l'on ne peut évaluer parfaitement la marge des différents supports de crédit, principalement parce que les banques n'éclairent pas sur le mix de ressource qu'elles utilisent pour financer ces crédits. Notre démonstration repose ainsi sur un faisceau d'éléments convergents et visent avant tout à interpeller la régulation publique.

Les pouvoirs publics, notamment la Banque de France, doivent mettre en lumière les mécanismes de financement du crédit, le coût réel de la ressource pour les établissements et la marge brute constituée. Pour ce faire, la CLCV souhaite la mise en place d'un observatoire des taux et marges sur le crédit. Cette instance serait bâtie sur le modèle de l'observatoire des prix et marges alimentaires qui a pu produire des résultats intéressants.

La préoccupation principale de la CLCV concerne le crédit à la consommation dont les taux sont fondamentalement trop élevés. Il reste difficilement compréhensible que le crédit révolving soit proposé à 15 % alors que les taux du marché interbancaire sont inférieurs à 1 %. En priorité, les résultats produits à cet observatoire devront ainsi permettre d'examiner toutes les pistes permettant d'abaisser les taux du crédit à la consommation

Les trois graphiques à retenir

Depuis la crise financière
Une déconnexion entre les taux directeurs et les taux du crédit aux particuliers

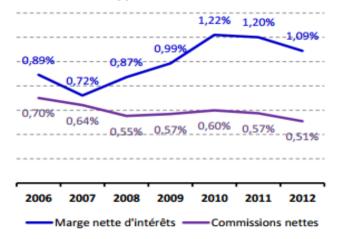




SOURCE: BANQUE DE FRANCE

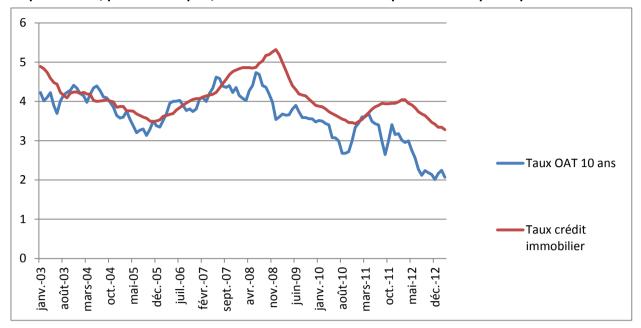
La marge nette des banques française sur le crédit s'est accrue depuis la crise financière

Graphique 2 : Marge nette d'intérêt et commissions nettes rapportées au total de bilan



Source : Communication financière BNPP, SG, GCA, GBPCE et LBP (données 2012 de GCM non disponibles à la date de rédaction de l'étude)

Depuis la crise, pour les banques, le crédit immobilier devient plus rentable que de prêter à l'Etat



Source : Banque de France

Une différence de taux du crédit : quel impact pour le consommateur ?

Dans le présent document, il est fait état de problème de formation du niveau du taux du crédit pour les particuliers. Sans chercher ici à évaluer précisément la baisse dont pourrait bénéficier les particuliers en tenant compte de la chute des taux directeurs (c'est au régulateur public de proposer une méthode), l'analyse considère des écarts de l'ordre de 0,25-0,5 % pour le crédit immobilier et d'1% pour le crédit à la consommation.

On peut se demander quel est l'impact pour un emprunteur domestique de ces écarts de taux. Les deux premiers tableaux ci-dessous simulent le montant des mensualités et le montant total du coût du crédit pour un prêt immobilier sur 20 ans de 100 000 euros et de 200 000 euros (ce qui correspond à des emprunts types). La simulation est effectuée avec un taux de 3,5 %, 3,25 % et 3 %. On constate que l'impact est tout à fait considérable. Exemple : pour 100 000 euros, entre 3,5 % et 3%, le différentiel est de 25 euros pour la mensualité (300 euros par an) et de 6000 euros sur toute la durée du crédit.

Crédit de 100 000 euros sur 20 ans

taux	mensualités	Montant total du coût du crédit (les interêts)
3,5 %	610 euros	46 400 euros
3,25 %	597 euros	43 280 euros
3 %	585 euros	40 400

Crédit de 200 000 euros sur 20 ans

taux	mensualités	Montant total du coût du
		crédit (les intérêts)
3,5 %	1220 euros	92 800 euros
3,25 %	1194 euros	43 280 euros
3,0 %	1169 euros	40 400 euros

Pour le crédit à la consommation, nous proposons d'évaluer l'impact d'un écart d'1 point. Nous prenons un écart plus important que pour le crédit immobilier car, comme exposé dans le présent dossier, la possibilité de modulation du taux pratiqué relativement au coût de la ressource paraît plus importante que pour le crédit immobilier.

Ainsi, pour un crédit de 36 mois sur une somme de 5000 euros, une différence de 1 point (par exemple sur un prêt personnel à 5 ou 6 %) génère une différence de 2 euros mensuels. Le coût total du crédit est de 472 euros à 6 % et de 400 euros à 5 %.

Les sommes engagées sont bien sûr moins spectaculaires que dans le crédit immobilier, mais parce que le format est très différent (capital bien moindre, durée bien plus courte notamment). Il faut surtout comprendre que le service consistant à prêter de l'argent sur trois ans présente en soi une valeur ajoutée très relative. Dans ce contexte, si on reprend notre exemple, un différentiel de 72 euros sur le coût de service est tout à fait significatif. Passer de 400 à 472 euros, représente de fait une augmentation du coût du service de 18 % ce qui est tangible.

I / COMMENT FONCTIONNE LA « FABRICATION » DU CREDIT BANCAIRE » ?

Une banque va attribuer un crédit à un taux qui, individuellement, dépendra de plusieurs variables (la durée du prêt, le profil du client). D'une manière globale, la fabrication du crédit consiste pour la banque à d'abord mobiliser une ressource financière pour ensuite pouvoir la prêter. Interviennent ensuite des frais de gestion et la prise en compte des défauts sur ce crédit. Il est indéniable que le coût de la ressource va structurer les taux accordés aux particuliers pour du crédit immobilier ou à la consommation.

1-LE CREDIT EST LA VENTE D'UNE RESSOURCE, LE CAPITAL, QUI A UN COUT

Les banques ont considérablement modifié leur activité de refinancement. On peut considérer que le lien entre les volumes financiers qu'elles distribuent en crédit et les volumes de dépôt dont elles disposent est de moins en moins prégnant. Les banques comptent de plus en plus sur le marché interbancaire et la Banque centrale pour disposer de ressources.

1.1. Théoriquement la banque met en relation les capacités de financement avec les besoins de financement

Classiquement, les banques jouent un rôle d'intermédiation qui met en relation les acteurs qui ont un besoin de financement (qui veulent un crédit) avec ceux qui disposent d'une capacité de financement (qui veulent épargner ou déposer de l'argent). La banque collecte des dépôts (d'épargne ou à vue) qu'elle rémunère et dispose alors de capitaux pour attribuer des crédits.

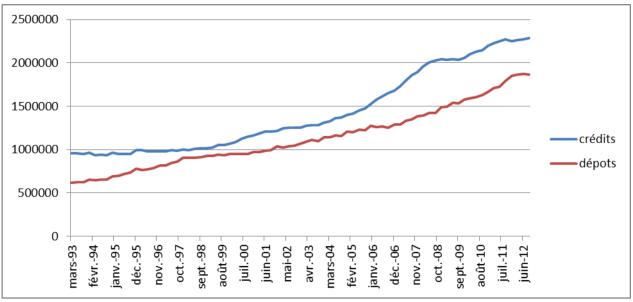
Dans ce cas de figure théorique, le coût du crédit tend à suivre le coût de la rémunération des dépôts par la banque (donc les taux pratiqués pour les placements d'épargne par exemple). Il devrait par exemple exister une relative concordance, au moins dans l'évolution, entre les taux d'un crédit et d'un placement d'une même maturité et d'un même risque (un prêt personnel de la banque sur deux ans et un placement en épargne bloqué sur deux ans dans cette même banque par exemple). Plus généralement, la banque devrait fixer sa politique de crédit en fonction des volumes de dépôts, de leur structure (court et long terme) et de leur coût (leur taux de rémunération).

1.2. Le rôle central du marché interbancaire comme fournisseur de capitaux aux banques

Même si les dépôts restent une ressource assez substantielle, les banques se sont écartées depuis longtemps de ce schéma très prudent d'intermédiation. En effet, à un jour j, une banque va accorder un volume de crédit qui ne correspondra pas à ses disponibilités induites par les dépôts, au sens où ce volume sera souvent bien supérieur. Une déconnexion nette s'est installée entre les crédits et les dépôts d'une banque ce qui a d'ailleurs permis d'accroitre les volumes de prêts et l'accès au crédit.

Le graphique ci-dessous permet de montrer d'un point de vue macro-économique que, depuis 2006, le volume de crédits est devenu plus nettement supérieur au volume de dépôts. Il ne doit cependant pas induire en erreur. Sur ce plan macro, il y a environ 100 de crédit pour 80 de dépôts mais cela ne veut pas dire que, concrètement dans une banque, les 100 de crédits sont financés par 80 de dépôts et 20 d'une autre source. En effet, l'adage selon lequel « les crédits font les dépôts » induit qu'une partie notable des volumes de dépôts viennent en fait de l'octroi de crédit par les banques. Dès lors, il arrive régulièrement que des banques financent 100 de crédit par à peine 50 de dépôt. Sur ce point, les documents publics des établissements renseignent très peu sur la question.

Evolution des encours de crédit et de dépôts en France



source : Banque de France

Pour disposer d'autres fonds ensuite attribuables comme crédit, les banques ont accès aux marchés de capitaux. Plus spécifiquement, les banques disposent d'un marché pour échanger entre elles ces capitaux : il s'agit du marché interbancaire. Ce marché concentre des transactions de très court terme (quelques jours) ou de court terme (quelques mois). Il sert donc à assurer la liquidité du secteur au sens où les banques peuvent constamment s'approvisionner sur ce marché pour faire face à leur sorties d'argent, ces sorties pouvant être notamment consacrées à l'octroi de crédit. Dans la pratique, si une banque accorde un crédit immobilier de dix ans elle ne va pas chercher une ressource correspondante sur la même période. Son objectif sera d'équilibrer ses « entrées – sorties » d'argent au jour le jour en allant s'approvisionner sur le marché interbancaire. Le lecteur sera peut être surpris qu'une banque finance un crédit de 10 ans par, en partie, des emprunts de quelques jours sur le marché interbancaire. Il s'agit précisément d'une fonction de la banque qui consiste à transformer des ressources de court terme en du crédit de plus long terme.

Dans ce cadre, le coût du crédit octroyé aux particuliers par les banques va donc étroitement dépendre du coût d'approvisionnement sur le marché interbancaire.

Remarquons que les banques vont aussi s'approvisionner sur les marchés de capitaux par le biais d'émissions obligataires. La banque émet une obligation d'une maturité de plusieurs années, ce qui revient à emprunter de l'argent sur ces marchés pour ensuite le redistribuer sous formes de crédit. Cette ressource présente l'intérêt d'être d'une maturité plus longue que le recours à la banque centrale mais elle a aussi pour inconvénient d'être beaucoup plus couteuse.

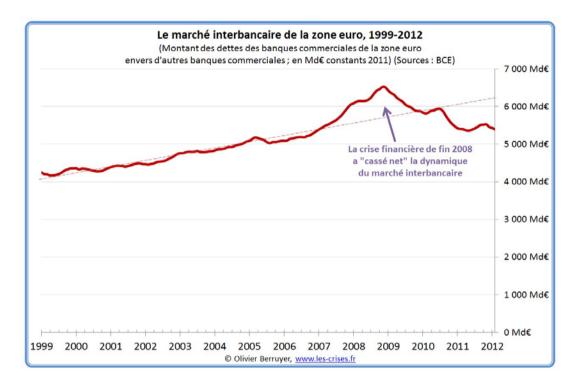
1.3. La banque centrale européenne fixe des taux directeurs qui structurent les taux du marché interbancaire

La Banque centrale approvisionne aussi les banques par le biais d'appels d'offres. En substance, elle prête de l'argent aux banques sur une durée courte contre un taux d'intérêt appelé taux directeur. Ayant seule le pouvoir de créer de la monnaie, elle dispose d'une latitude quasi infinie. De par sa puissance d'intervention, le taux qu'elle définit va mécaniquement définir le taux du marché interbancaire (c'est pour cette raison que les taux de la BCE sont appelés taux directeurs). D'une manière générale et sauf grave incident sur le marché bancaire (ce qui est arrivé), les taux du marché interbancaire (eonia, euribor) sont juste un tout petit peu plus élevés que les taux directeurs et ils suivent de très près leur évolution.

Cela signifie que le coût du crédit aux particulier dépend très étroitement des taux du marché interbancaire qui lui-même dépend très étroitement des taux directeurs de la Banque centrale.

1.4. Depuis 2008, les banques se refinancent plus directement auprès de la Banque centrale

Depuis la crise financière de 2008, les banques ont sensiblement moins recours au marché interbancaire car la confiance entre les acteurs s'est érodée. Une transaction sur le marché interbancaire implique qu'une banque A prête à une banque B, s'il y a risque de faillite de la banque B la banque A hésitera à prêter. Même si la défiance envers les marchés interbancaires est plus faible que lors du krach de 2008, où le marché était gelé, elle reste substantielle et le graphique ci-après montre une baisse des volumes sur ce marché.



Pour pallier ette carence, la BCE a ainsi très considérablement accru ses octrois de fonds sur un mode quasi illimité. De plus, pour essayer d'assurer le financement de l'économie, le taux directeur est très faible.

En terme d'impact pour le crédit au particulier, les deux derniers points ont la même conséquence : le coût du crédit immobilier ou à la consommation dépend étroitement du niveau des taux directeurs de la BCE.

On notera enfin qu'on ne dispose pas de la « tracabilité » du financement des crédits immobiliers ou des crédits à la consommation. Les banques ont par exemple tendance à mettre en avant le recours au dépôt et au financement obligataire, probablement pour affirmer une autonomie vis-à-vis de la banque centrale, mais le mix de financement reste non cerné.

2- LA DECOMPOSITION DU COUT DU CREDIT BANCAIRE

Le coût final du crédit, soit le taux, peut se décomposer en quatre sphères : 1- le coût de la ressource (du capital), 2- les frais de gestion et de distribution 3- La prime de risque 4- la profitabilité du crédit et sa place dans la politique commerciale.

- 1- Le coût de la ressource, on l'a vu, correspond notamment au coût du marché interbancaire et aux taux directeurs de la Banque centrale.
- 2- Les frais de gestion et de distribution viennent rémunérer les coûts liés à l'activité d'octroi de crédit dans une banque de détail : il s'agit d'une quote-part des coûts de l'agence, puis des coûts de back office, de marketing, etc. Le calcul de ces frais implique une affectation analytique quelque peu subjective.
- 3- La prime de risque exercée sur le support joue sur le niveau du taux. L'emprunteur peut en effet faire défaut sur son prêt et ce défaut constitue un coût pour la banque. Pour compenser ces surcoûts, la banque hausse quelque peu le taux (elle exerce la prime de risque). Une petite partie du taux reflète donc la prime de risque. Cette prime est souvent déterminée par type de support et peux faire l'objet d'un ajustement secondaire selon le profil individuel du consommateur.
- 4- L'ultime étage du taux est la marge appliquée par la banque. Cette dernière peut dépendre de la place du support dans la stratégie commerciale de l'enseigne. Ainsi, on considère souvent que cette marge tend à être relativement modérée pour les crédits immobiliers. En effet, les banques imposent souvent la localisation du compte courant en cas d'octroi du prêt, et le crédit immobilier est un moyen de capter de la clientèle (il s'agit d'un des rares « moments » de mobilité bancaire). Dans ce cadre, elles peuvent décider d'une marge faible ou nulle pour avoir un taux attractif qui permet d'attirer ces nouveaux clients. Cependant, il faut noter que ces considérations sont assez difficilement vérifiables.

Parmi ces quatre étages du coût on peut considérer que les frais de gestion sont assez stables et ne devraient même bénéficier des gains de productivités réalisés dans le secteur (système d'information notamment). La prime de risque évolue souvent assez peu mais peut justement connaître une hausse en situation de crise économique. Globalement, elle suit la courbe des défauts (ou impayés) sur ces crédits : plus le taux de défaut augmente plus la prime de risque sur le taux augmente. Enfin, le taux de marge nette sur le crédit et sa place dans la politique commerciale de l'enseigne est censé être assez stable.

Sur le court et moyen terme, le facteur qui influence le plus l'évolution du taux des crédits aux particuliers est donc le coût de la ressource soit, notamment, le taux directeur de la BCE et les taux du marché interbancaire qui en découlent.

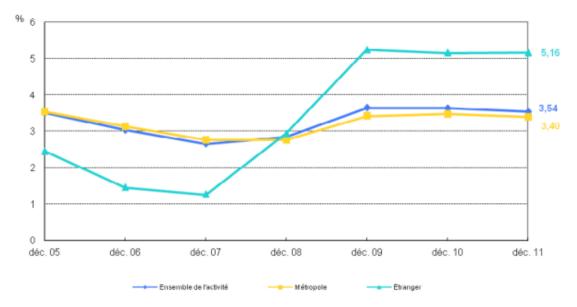
Normalement, le différentiel entre le taux directeur (ou du marché interbancaire) et les taux des crédits immobilier et consommation sont donc censés être stable. Si cela n'est pas le cas, trois explications non exclusives sont possibles : une forte hausse des coûts de gestion, une forte hausse de la prime de risque ou une forte hausse du taux de marge nette de la banque sur le crédit.

- La question du risque de défaut sur les crédits aux particuliers

D'emblée signalons que la Banque de France n'a répondu à aucune de nos requêtes concernant l'évolution du taux de défaut sur les crédits des particuliers (requête téléphonique + 3 mails dont 2 au directeur général des statistiques de la Banque de France). Les données manquent donc sur ce sujet mais plusieurs éléments et les dires d'expertises ne supposent pas d'évolution majeure en la matière pouvant induire une évolution significative de la prime de risque.

Le graphique ci-dessous, issu du bilan annuel de l'Autorité de contrôle prudentiel, propose l'évolution entre fin 2005 et fin 2012 d'un ratio général, celui des créances douteuses, rapporté au total des crédits accordés par les banques. On constate une nette hausse des ratios pour les créances des banques venant de l'étranger, mais que ledit ratio est assez stable pour les créances venant de France. Cet indicateur est certes plus large que le défaut sur les crédits des particuliers mais il donne tout même une tendance de fond.

Créances douteuses brutes rapportées aux crédits bruts (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Par ailleurs, une note¹ du ministère de l'économie de 2010 atteste que « les risques de défaut sur les prêts immobiliers demeurent faibles en France » et ce pour des raisons structurelles : « En effet, les conditions d'octroi d'un prêt immobilier reposent sur la capacité de l'emprunteur à honorer le service de sa dette durant toute la durée de l'emprunt et donc sur la stabilité de ses revenus. Le caractère soutenable de la dette est appréhendé par le taux d'endettement ; en pratique les banques françaises ont tendance à fixer un taux de remboursement maximum égal à un tiers du revenu disponible des ménages. Ce mode d'évaluation du risque de défaut est donc indépendant de l'évolution du marché immobilier et de l'effet richesse induit, contrairement aux cas des pays anglo-saxons, de l'Espagne, du Danemark ou des Pays-Bas, notamment, au sein desquels le crédit hypothécaire est largement répandu ».

Dès lors, on peut facilement considérer que le marché du crédit immobilier est très peu affecté par la prime de risque (ce fait pouvant tout de même se relativiser dans la futur en cas de dégradation continue de situation économique).

Concernant, les crédits à la consommation, le dernier rapport Athling de septembre 2012 pour le Comité consultatif des services financiers (chargé d'évaluer l'impact de la loi Lagarde de 2010), ne constate pas de dégradation du défaut. Il souligne pour l'essentiel (pp.29-30) que la crise économique, couplée à certains effets de la loi Lagarde, a surtout eu pour effet de faire chuter les transactions à crédit et de tasser l'encours de crédit à la consommation. En d'autre termes, la crise récente a plutôt induit une reflexe de prudence à la souscription chez les consommateurs plutôt qu'une flambée des défauts sur ces supports de crédit.

Dans cette étude, et au vu des éléments cités, nous allons considérer que le niveau des taux de crédit pour les particuliers n'a pas été affecté significativement par le risque de défaut.

-

¹ Trésor éco n°71 p.7

II- DEPUIS 2009 LES BANQUES ONT ACCRU LEUR MARGE SUR LE CREDIT BANCAIRE

1- LA TRANSMISSION DE TAUX NE S'EST PAS EFFECTUEE CES QUATRE DERNIERES ANNEES

Issu des données statistiques de la Banque de France, le tableau ci-après propose l'évolution depuis 10 ans des taux suivants :

- les courbes rouge et bleue représentent respectivement l'Eonia et l'Euribor à 3 mois, soient les taux du marché interbancaire. Sans surprise, les deux courbes se superposent quasiment (le décalage entre Euribor et Eonia intervenu depuis 2007, et qui connait un sommet fin 2008, traduit le fait que les banques se font moins confiance pour se prêter entre elles).
- La courbe jaune représente le taux moyen français du crédit à l'habitat pour les particuliers (toutes durées et tous types de contrat).
- La courbe violette représente le taux moyen français du crédit à la consommation pour les particuliers (toutes durées et tous types de contrat, sauf les découverts).
- La courbe verte représente le taux moyen français du crédit pour les particuliers (toutes durées et tous types de contrat).

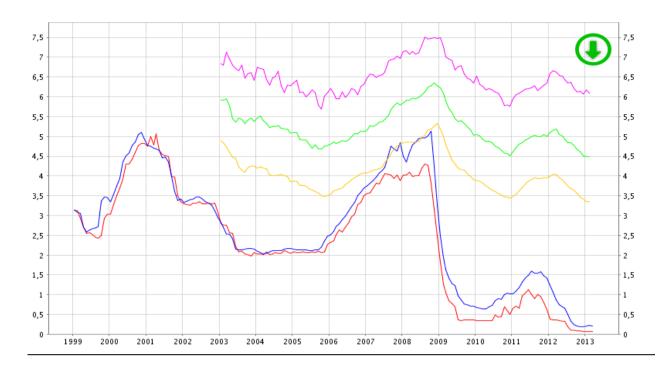
Ce que nous examinons ici est le différentiel entre le coût de la ressource (ie les taux eonia/euribor) et le coût des crédits immobiliers et consommation. On distingue trois phases dans ce graphique :

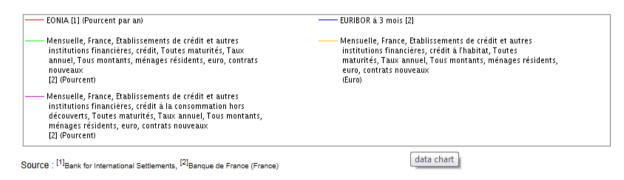
De 2003 à 2006, le différentiel est dans une phase assez normale avec un différentiel de 2 points entre le coût de la ressource et le coût du crédit immobilier et un différentiel de 4 points pour le crédit à la consommation.

Les années 2007-2008 sont marquées par une phase peu usuelle où le différentiel devient très bas (de 0 à 1 point pour le crédit immobilier de 2 à 3 points pour le crédit à la consommation). Le coût de la ressource a en effet augmenté, d'abord légèrement en 2007 avec le début de la crise des subprimes puis de manière très prononcée en 2008 avec la grande crise financière. Une hausse des taux des crédits a bien lieu sur cette période mais de manière non proportionnée. Il est ainsi probable qu'en 2008 certains crédits (immobiliers notamment) ont pu être accordés avec des marges nettes négatives.

L'ultime période commence au tout début de l'année 2009 et court jusqu'à aujourd'hui. Les taux, Eonia et Euribor, soit le coût de la ressource, ont littéralement chuté du fait d'une politique de la BCE très facilitatrice envers les banques (souvent appelé *quantitative easing*). Un léger rebond est intervenu en 2011 mais n'a pas duré. Sur cette période, les taux du crédit à l'habitat et à la consommation ont bien diminué mais nettement moins que le cout de la ressource (baisse de 1,5 pt pours les premiers environ, baisse de plus de3-4 pts pour les seconds).

DEPUIS 2009 LA DECONNEXION ENTRE TAUX DIRECTEURS ET TAUX DU CREDIT





SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Dès l'année 2009, les différentiels de coûts de la ressource/coût du crédit aux particuliers atteignent des niveaux très élevés et même historiques au regard de la période contemporaine (mise en place de la zone euro et de la BCE). Ils sont de près de 3 points pour le crédit immobilier et de plus de 5 points pour le crédit à la consommation. Relativement à une période que l'on peut considérer comme usuelle (2003-2006), ces différentiels sont donc trop élevés de 1 point à 1,5 point. L'enjeu est d'une grande importance car, en matière de crédit, un différentiel d'un point induit un impact fort en termes de mensualités de remboursement et des charges totales d'intérêt à payer par le particulier.

Il faut aussi insister sur le fait que cette période à fort différentiel coût de la ressource/coût du crédit s'installe dans la durée. On pourrait en effet estimer que le différentiel ayant été faible en 2007 et 2008, les banques ont vu leur rentabilité sur le crédit se dégrader et auraient donc compensé par une marge élevée lors de la période suivante (à partir de 2009). On pourrait aussi considérer que la chute des taux directeurs s'est effectuée de façon très rapide et que les banques peuvent avoir besoin de temps pour s'ajuster.

Ces deux arguments plaident pour qu'il existe un différentiel élevé mais sur une période assez restreinte, de l'ordre de un à deux ans. Or, ce différentiel est élevé depuis quatre ans. Cette piste d'explication ne tient donc pas. Cet élément tend à montrer que les banques ont mis à profit la chute des taux directeurs et du coût de la ressource pour fixer des marges brutes élevées sur les crédits accordées aux particuliers.

2- LE RAPPORT ENTRE LES TAUX DE CREDIT ET LES TAUX DE REMUNERATION DU DEPOT

Même si les dépôts ne structurent pas l'offre du crédit, ils constituent une ressource importante pour les banques. Dès lors le coût de rémunération des dépôts joue sur le coût du crédit. Nous avons retenu deux agrégats de rémunération des dépôts. Tout d'abord, l'agrégat M3, qui regroupe les pièces, monnaies, les dépôts à vue, les dépôts à terme de moins de deux ans et les supports sur marché monétaire peu risqués (OPCVM monétaire notamment). M3 englobe donc les dépôts très liquides. Par ailleurs, nous retenons les taux des dépôts à terme de plus de deux ans qui concernent une part notable de l'épargne.

Le graphique ci-après montre que les taux du M3 et du dépôt à terme (courbe rouge et verte) se suivent assez exactement, il y a donc une tendance claire sur la rémunération des dépôts. Nous la comparons avec la courbe du taux du crédit à la consommation (sachant que le constat est assez similaire avec le taux du crédit immobilier).

Les taux du crédit à la consommation versus les taux de rémunération des dépôts à vue et à terme

Si on situe l'écart entre le taux du crédit à la consommation et le taux de M3, on constate un écart de 5 points début 2003, de 4 à 4,5 points entre 2005 et 2008 puis assez exactement de 5 points depuis 2010. Le constat est ici bien plus nuancé que pour l'écart taux directeurs-eonia/taux du crédit. En fonction de ce canal de ressource, la fixation du taux de crédit est donc bien plus normale. On

remarquera tout de même qu'elle n'invalide pas le précèdent constat au sens où on se situe plutôt dans une borne haute décennale (5 points d'écarts dans un espace situé entre 4 et 5 points).

3- UNE DETERMINATION ALTERNATIVE DU COUT DU CREDIT PAR LE COUT D'OPPORTUNITE

Source BDF

La BCE a réalisé une étude sur les marges d'intérêt sur le crédit (« EU's bank margin and crédit standards », décembre 2000²). Etant ancienne, les résultats ne nous importent pas mais, par contre, la méthode retenue pour évaluer cette marge d'intérêt mérite l'attention. Dans cette étude, la marge d'intérêt est définie par la BCE comme « la différence entre les taux moyens des banques sur les nouveaux crédits et un taux de référence. Le taux de référence est le taux d'intérêt de marché d'une maturité équivalente qui représente le coût financier d'opportunité pour les banques ».

² Disponible en ligne http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/eubkmarginsen.pdf

En substance, cela signifie qu'une banque dispose d'une ressource qu'elle peut valoriser par l'octroi d'un crédit et gagner une rémunération qui est le taux d'intérêt. Elle peut aussi utiliser autrement cette ressource en la plaçant sur un support d'une durée et d'un risque équivalent et ainsi gagner une rémunération qui sera un taux d'intérêt. Logiquement, il faut que la rémunération liée au crédit soit à peu près équivalente à la rémunération liée au placement alternatif (dans le cas inverse, la banque ne va plus octroyer de crédit). Les taux d'intérêt des crédits doivent donc normalement être en adéquation avec ces taux de placement alternatif.

En toute rigueur, il faut que les deux supports (le crédit et le placement alternatif) présentent des caractéristiques très comparables (même durée, même niveau de risque). En réalité, cette stricte comparabilité n'existe pas (sur le niveau de risque par exemple). Il s'agit d'avoir deux supports relativement comparables et d'observer une relative concordance. Dans le cas où le taux du crédit est significativement plus élevé que le taux sur le placement alternatif, la marge d'intérêt sur ce crédit sera considérée comme élevée, voire anormale.

6 5 3 Taux OAT 10 ans 2 1 Taux crédit immobilier 0 mai-05 ept.-07 avr.-08 nov.-08 90-uiní mai-12 mars-04 évr.-07

Pour les banques le crédit immobilier devient plus rentable que de prêter à l'Etat

Source : Banque de France

Nous avons appliqué cette méthode à la période récente pour le crédit immobilier. Ce dernier présente la caractéristique d'être de longue durée et d'avoir un faible taux de défaut. Il est donc peu risqué pour la banque. A titre de placement alternatif comparable nous avons retenu l'OAT (obligation assimilable du trésor) sur 10 ans qui est lui aussi un support de long terme (10 ans donc) et très peu risqué (c'est un prêt à l'Etat français). Le graphique ci-après reproduit donc l'évolution comparative du taux du crédit immobilier et de l'OAT 10 ans.

Le graphique montre que les courbes se superposent entre 2003 et 2008 puis il apparait une assez nette déconnexion depuis fin 2008 (à l'exception du printemps 2011), où le taux du crédit immobilier devient supérieur au taux de rendement de l'OAT. On remarquera surtout que l'écart est particulièrement marqué sur l'année 2012 (un point environ). Soulignons encore que la comparabilité entre les taux OAT et crédit immobiliers n'est pas parfaite mais le fait que ces taux se suivaient quasi exactement avant 2008 puis ont cessé de suivre est un élément significatif.

Nous pouvons en conclure que l'analyse par les coûts d'opportunité montre elle-aussi une certaine anormalité du cout des crédits immobiliers, notamment pour 2011 et 2012.

4 - L'ANALYSE PAR LES RESULTATS DES BANQUES : LA MARGE D'INTERET EN FORTE HAUSSE

Un autre angle d'analyse du phénomène, plus direct, est de cerner la rentabilité de l'activité de crédit dans les comptes présentés par les établissements bancaires français, ces derniers concentrant l'essentiel des prêts accordés aux particuliers. Les données de cette section proviennent ainsi exclusivement des comptes annuels publiés par les établissements.

- Les banques s'appuient plus sur le matelas de la banque de détail

Il convient de rappeler un fait assez bien connu mais important. Ces derniers années, les banques ont perdu (ou moins gagné d'argent) sur les activités de marché financiers ainsi qu'à l'international. Le grand amortisseur économique de beaucoup de ces entreprises provient alors de l'activité de banque de détail en France, soit pour une large part, les services proposés aux particuliers.

Depuis le début de la crise financière, les banques françaises ont réexaminé leurs modèles d'activité et ont procédé à un certain rééquilibrage de leurs différents métiers. Le poids des activités de banque de détail a ainsi été renforcé, de sorte qu'elles représentent environ 70 % du PNB en 2012. Le poids des activités de banque de financement et d'investissement a été ramené à 18 % du PNB, tandis que la gestion d'actifs représente 14 % du PNB, le solde correspondant aux variations qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, telles que les variations au titre du risque de crédit propre.

À titre de comparaison, en 2006, avant le déclenchement de la crise financière, la banque de détail représentait 58 % du PNB agrégé des groupes GCA, BNPP et SG, la banque de financement et d'investissement contribuait à 27 % du PNB et la gestion d'actifs représentait 15 % du PNB°.

Quelques exemples permettent d'illustrer la tendance. Pour le Crédit Agricole, le tableau ci-dessous montre que, depuis la crise financière, le premier poste de contribution au résultat provient de l'activité au détail des enseignes (caisses régionales et LCL) et de la gestion de l'épargne. Les postes de banque de proximité à l'international, de services financiers spécialisés et de banque d'investissement sont, pour leur part, très déficitaires.

L'évolution des profits du Crédit Agricole : l'activité de détail française compense les pertes à l'international et sur les marchés financiers

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

				0044	
(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011 pro forma ^(t)	2012
Caisses régionales	581	730	957	1 008	824
LCL	691	574	671	675	663
Banque de proximité à l'international	(420)	(458)	(928)	(2 458)	(4 880)
Services financiers spécialisés	460	457	536	91	(1 613)
Gestion de l'épargne	1 392	1 410	1 509	951	1 720
Banque de financement et d'investissement	(1 924)	(320)	975	(147)	(880)
Activités hors métiers	244	(1 268)	(2 457)	(1 590)	(2 305)

Retrattement au titre des activités arrêtées ou en cours de cession (Emportid, Cheuvreux, CLSA).

Source: CA

Un autre cas très emblématique est celui de la Société Générale : la part des profits réalisés par la banque de détail France dans son résultat total était de l'ordre d'un quart avant la crise (23,8 % en 2005, 25,3 % en 2006³), ce ratio avoisine désormais les 40 % (40,8 % en 2011 et 38,3 % en 2012).

On pourra noter des situations plus nuancées. Par exemple, la BNP a vu son résultat net lié à la banque de détail France croitre (1,75 mds en 2007, 2,2 mds en 2012) mais la part de ces profits dans le résultat total est assez stable (22 % en 2007, 21 % en 2011, 20 % en 2012).

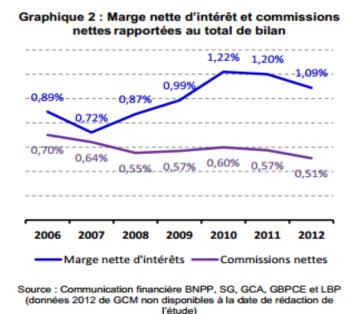
-La croissance de la marge d'intérêt

Pour mesurer le volume de revenus tirés de l'activité de crédit, les banques proposent un agrégat comptable qui est la marge d'intérêt (parfois appelé revenu d'intérêt). La marge d'intérêt peu se définir comme l'écart entre le taux auquel la banque prête et le taux auquel elle se refinance. Elle doit servir à financer l'ensemble des frais généraux, le coût du risque de défaut, le reliquat constituant ensuite la marge nette (ou le bénéficie) liée à l'activité de crédit.

La marge d'intérêt constitue donc bien une marge brute qui mesure une différence entre la recette sur un crédit et le coût de la ressource mobilisée pour attribuer le crédit.

Dans un rapport consacré à la situation des grands groupes bancaires français fin 2012⁴, l'Autorité de contrôle prudentielle met en lumière, en page 7, l'évolution de la marge d'intérêt moyenne des principales banque françaises entre 2006 et 2012 (soit la même période avant/après crise que nous avons retenu).. Le volume de marge est rapporté au total de bilan pour mesurer son poids relativement à la taille de banque. Le faible pourcentage ne doit pas prêter à penser que les marges d'intérêts sont faibles (elles représentent plusieurs milliards pour un établissement). Il s'agit d'un flux annuel rapport à l'ensemble du bilan d'une banque qui est bien sûr très important.

Le graphique montre une croissance du ratio à partir de 2008. Il représentait environ 0,8 % sur 2006-2007 pour représenter 1,1-1,2 % ces dernières années. La croissance de la marge d'intérêt rapportée au bilan serait donc d'un tiers environ ce qui est considérable. Il faut certes relativiser en signalant que 2007 notamment était une année de marge d'intérêt spécifiquement faible. Ce graphique montre en tout cas de façon indéniable une tendance à la hausse des marges d'intérêts.



³ Nous n'avons pas retenu l'année 2007, dont les comptes furent affectés par « l'affaire Kerviel ».

4

⁴ Analyse et synthèse ACP n°13 juin 2013.

Nous considérons ainsi que l'augmentation des volumes de marges d'intérêt est un signe tendant à montrer une plus forte rentabilité du crédit envers les particuliers. Des investigations supplémentaires mériteraient d'être réalisées par l'instance de régulation à partir de données aujourd'hui non publiques.

CONCLUSION: UN FAISCEAU D'ELEMENTS QUI TEMOIGNE D'UN COUT DU CREDIT TROP ELEVE

Notre analyse met en évidence que les taux du crédit immobilier et à la consommation s'écartent à la hausse des niveaux définis par les fondamentaux. La valeur de cette démonstration tient dans la concordance des résultats pour trois approches différentes (différentiel avec les taux directeurs, différentiel avec le taux OAT, hausse des marges d'intérêts dans les comptes des banques).

Chacun de ces axes d'analyse apporte un constat nécessairement relatif (la hausse des marges d'intérêt s'explique en partie par la hausse de l'encours sur les crédits immobiliers, les taux OAT et du crédit immobilier ne sont pas parfaitement comparables, etc), mais ils montrent tous que le crédit au particulier tend à devenir fondamentalement trop élevé à partir de 2009.

Seul un axe produit des résultats bien plus nuancés (l'écart entre les taux du crédit et les taux de rémunération du dépôt est resté plutôt stable) mais qui n'est pas invalidant (cet écart se situe tout de même dans une borne relativement haute, les dépôts ne sont pas la seule ressource du crédit).

Le point des plus complexes à appréhender concerne la composition du financement des banques pour le crédit. Ces dernières soutiennent plutôt l'idée que leurs recours aux fonds de la Banque centrale européenne sont relatifs et restent plutôt réservés à des opérations d'urgence. Selon cet argumentaire, le financement du crédit proviendrait plus majoritairement des dépôts et du recours au marché obligataire. Dans ce cadre, la baisse des taux directeurs aurait un impact modéré sur le coût du crédit (puisque ce dernier dépendrait plutôt des dépôts et du marché obligataire).

Cet argumentaire est en partie orienté par la volonté des banques de montrer qu'elles ne sont pas dépendantes de la Banque centrale. En tout état de cause, il manque une production donnée par un tiers incontestable qui tranche précisément sur le mode de financement des banques. Enfin, même en considérant que la part des financements par la Banque centrale est moins élevée que ce qui peut logiquement être imputé, il faut alors s'interroger sur les raisons. En effet, si les banques commerciales peuvent disposer d'une ressource très peu coûteuse auprès de la Banque centrale, pourquoi la délaisseraient-elles en faveur d'une ressource plus onéreuse, telle que l'émission obligataire ?

Cette (éventuelle) question adressée aux banques est importante, car délaisser une ressource peu onéreuse (les fonds de la Banque centrale) revient ensuite à facturer trop cher le crédit aux particuliers.

Au final, devant la robustesse des constats, la CLCV estime ainsi que la politique des banques en matière de coût du crédit doit être discutée et surtout faire l'objet d'une mise à plat publique.

LA TARIFICATION DES CREDITS A LA CONSOMMATION RESTE UNE BOITE NOIRE

La CLCV prête une attention particulière aux crédits à la consommation et notamment à la question du crédit renouvelable. Il est en effet bien établi que ces derniers interviennent très régulièrement dans les dossiers de surendettement et qu'à ce titre, il constitue souvent une forme inappropriée de financement des ménages.

Dans ce domaine, la question du taux importe aussi. Il apparait d'une part une très grande diversité de coûts des différents crédits qui peuvent pourtant répondre à des besoins régulièrement similaires. Pour l'achat d'un bien d'équipement, un consommateur pourra opter pour un crédit revolving à 15%, un prêt personnel à 6 %, un crédit affecté à 7 % (sans oublier que l'on pourra parfois « payer en trois fois sans frais »). Cette diversité est assez dommageable et démontre que les professionnels déploient beaucoup de canaux pour maximiser le recours au crédit.

Enfin, le taux pratiqué pour le crédit renouvelable (de l'ordre de 15 %) a toujours été une source d'étonnement car il se rapproche des pratiques d'usure alors même que ce crédit est très souvent remboursé.

Les analyses précédentes montrent enfin qu'à l'instar du crédit immobilier, les taux pratiqués pour le crédit à la consommation n'ont pas répercuté la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Il nous semble ainsi important de resituer cette non-répercussion dans une interpellation plus générale sur le cout du crédit à la consommation.

1- La formation quelque peu atypique des taux de crédit à la consommation

- <u>Les facteurs d'atypicité</u>

Le crédit à la consommation, notamment dans le cas du renouvelable, s'écarte quelque peu du standard classique de construction du coût de crédit (qui additionne le coût de la ressource, les frais de gestion, le coût du risque et la marge nette).

La raison principale tient à l'effet d'échelle. Les crédits à la consommation peuvent concerner des montants substantiels (15 000 euros par exemple) ou bien plus réduit (1000 euros). Dans ce dernier cas, fort fréquent, les coûts de gestion sont amortis sur des faibles montants et vont tirer à la hausse le niveau du taux. Ce facteur influence bien moins les taux du crédit immobilier car ces derniers concernent systématiquement des montants élevés qui permettent de bien amortir les coûts fixes.

Dans le cas du crédit renouvelable, une autre variable est son caractère amortissable ou non. Une pratique très critiquable du crédit renouvelable consiste à fixer des montants mensuels d'intérêt inférieurs au montant effectif à rembourser, ce qui allonge, parfois à l'infini, la durée de remboursement du capital et accroît son coût global. La loi Lagarde est venue prohiber cette pratique du crédit jamais remboursé en fixant des durées maximales d'amortissement (mais qui peuvent être longues : 60 mois pour un prêt de consommation supérieur à 3000 euros).

Enfin, il intervient la présence ou non d'une assurance emprunteur. Cette dernière, souvent très profitable, représente une marge arrière sur le crédit. Là encore, l'hétérogénéité est plus grande que dans le crédit immobilier car, pour le crédit à la consommation, l'assurance emprunteur n'est qu'optionnelle.

Ces spécificités sont en réalité problématiques et témoignent plutôt d'un mauvais fonctionnement du marché. Le fait que des crédits voient leur taux majorés par le faible volume octroyé dénote

surtout que le support n'est pas pertinent. Quant à l'assurance emprunteur, elle est très souvent un non-sens pour des prêts qui sont de courte durée et où la probabilité de décès est marginale.

- L'ajustement entre taux d'usure et taux pratiqué

Contrairement aux pays anglo-saxons, la France fixe un plafond d'usure pour les taux des différents supports des crédits à la consommation. Le taux est défini en rapport avec le taux moyen du marché (un coefficient multiplicateur est appliqué sur la moyenne des taux pour définir le plafond d'usure).

Cette méthode, entendable en soi, a installé une logique d'autorégulation des taux du crédit. Le taux d'usure s'établit en fonction des taux pratiqués et dans une certaine mesure... les taux pratiqués vont s'ajuster en fonction du plafond d'usure. Au moins dans l'absolu, les taux pratiqués peuvent s'accroître de façon indéfinie (il suffit d'accroître les taux pratiqués en année n, ce qui accroît le plafond d'usure en année n+1 et permet une nouvelle hausse des taux pratiqués).

Le tableau ci-après illustre la dérive survenue lors de la deuxième partie des années 2000 où le taux du crédit renouvelable n'a cessé de croître relativement à ceux des autres crédits à la consommation. On ne peut donc pas parler de régulation des taux qui dépendent largement des pratiques des professionnels.



Source : rapport du comité de suivi de la réforme de l'usure 2012,

Reconnaissons pour finir que la loi Lagarde de 2010 est venue apporter des améliorations. Ainsi, il existait un taux d'usure spécifique pour le crédit renouvelable et un autre pour le prêt personnel, le premier étant bien plus élevé que le second. La loi Lagarde a aboli ce principe, considérant simplement des taux d'usure les montants empruntés. L'objectif était évidemment d'éviter des taux extrêmes pour le crédit renouvelable et d'en faire diminuer le taux moyen.

2- Le manque d'investissement des pouvoirs publics dans l'évaluation normative des taux

Les pouvoirs publics ont consacré d'importants travaux sur le crédit à la consommation dans le cadre de la loi Lagarde de 2010, qui a réformé ce marché, puis de sa mise en œuvre. Cependant, le regard public s'est plutôt porté sur l'impact de ces crédits, sur la qualité de l'endettement, sur les conditions d'octroi et a notamment cherché à faire diminuer la part du crédit renouvelable au profit du prêt personnel. Ces objectifs sont importants et ont été en partie atteints, nous n'y revenons pas ici.

Il reste que la question du niveau des taux n'a été que très partiellement abordée (la question devant être réglée par une migration du crédit renouvelable vers les prêts personnels dont les taux sont plus

bas). Le seul élément de réforme lié au taux des crédits a concerné les plafonds d'usure comme présenté ci-avant. Cette modification était aussi justifiée qu'utile, mais elle marque le fait que les pouvoirs publics ne s'intéressent qu'à à la régulation « par le plafond » et ne portent pas de regard normatif sur ces niveaux de taux qui, au moins facialement, paraissent élevés.

Ainsi, sur ce dernier sujet, le rapport Athling de 2008, préparatoire au projet de loi Lagarde se limite à reproduire les informations transmises par les établissements de crédit. A titre de données, elle se contente principalement d'une étude de cas transmise par un professionnel qui est « reprise telle quelle ». (cf. ci-dessous).

Tableau récapitulatif de la décomposition de la marge dégagée pour le cas N° (montants exprimés en euros)				
+ Montant des intérêts payés par le client	66,96 €			
- Frais financiers	13,39 €			
- Frais de fonctionnement	21,00 €			
- Coût du risque	6,00 €			
- Impôts sur les sociétés	9,30 €			
Marge dégagée après Impôts sur les sociétés	17,27 €			

Lors de l'élaboration de la loi, la forte baisse des taux directeurs était toute récente. On peut ainsi comprendre que l'évaluation du taux relativement au coût de la ressource n'était pas une priorité. Mais la déconnexion entre taux directeur et taux du crédit à la consommation étant depuis installée depuis 4 années, cette question est désormais très prégnante.

3 – Structurellement, le coût du crédit à la consommation paraît trop déconnecté du coût de la ressource

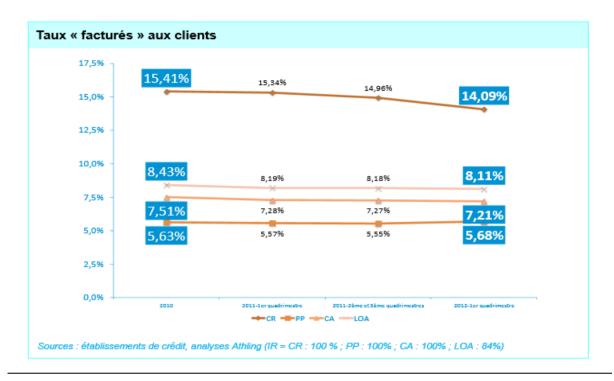
L'analyse précédente a montré un découplage entre le coût de la ressource et le taux moyen des crédits à la consommation, découplage un peu plus prononcé que pour le crédit immobilier. On voit que la construction du taux de crédit à la consommation recèle probablement plus de variables que le crédit immobilier (effet d'échelle notamment). Il reste que cette déconnexion n'est pas saine et qu'une croissance de la marge brute d'intérêt témoigne plutôt d'une tarification dispendieuse. Les constats effectués par le dernier rapport de suivi de la réforme du crédit à la consommation montrent bien à quel point le système de régulation ne tient pas compte de la question du coût de la ressource.

Le dernier rapport Athling pour le Comité consultatif des services financiers de septembre 2012 constate ainsi une baisse du taux des crédits renouvelable et une stabilité des autres crédits à la consommation. Il attribue assez logiquement la première baisse à la réforme des taux d'usure. Pour le crédit renouvelable, « elle commence à infléchir le taux d'intérêt moyen des encours qui passe de 15,4 % à 14,1 % soit -1,3 point. Il était de 15,6 % en 2007 ».

Ensuite « les taux moyens pour le prêt personnel et pour le crédit affecté restent au même niveau, soit respectivement de 5,7 % et de 7,2 %. Cette réforme des taux d'usure pèserait sur le produit net bancaire (PNB) des prêteurs à hauteur au total de plus d'un milliard d'euros » (p.36).

En constatant que le taux du crédit renouvelable est passé de 15,6 % à 14,1 % entre 2007 et 2012 (soit une baisse de 1,5 point), le rapport ne remarque pas qu'au cours de la même période les taux

directeurs de la banque centrale ont baissé de 3 points. En estimant que cette réforme « pèserait » sur le produit net bancaire à hauteur de plus d'un milliard d'euros, elle induit l'idée qu'il y aurait une baisse de la marge d'intérêt pour les établissements de crédit. Or, si on prend en compte la baisse des taux directeurs, qui surpasse la baisse des taux du crédit renouvelable, nous sommes en droit de penser que cette marge d'intérêt n'a très probablement pas baissé.



Le rapport Athling atteste ensuite, presque sur le ton du regret, que « les prêteurs ont aujourd'hui très peu profité de la hausse des taux d'usure des prêts personnels. En effet, en pratique, au moins à ce stade et pour des raisons liées à une forte concurrence, la baisse des taux du crédit renouvelable ne s'est pas accompagnée d'une hausse des taux des prêts amortissables ». Là encore, nous ne pouvons pas partager une analyse qui suppose ou souhaite une augmentation du taux des prêts personnels alors même que le coût de la ressource a nettement diminué.

Pour conclure sur ce point, nous constatons ainsi que le coût du crédit à la consommation pour les particuliers est observé par les pouvoirs publics d'une manière trop partielle et trop centrée en fonction du modèle d'affaires des établissements. Il n'est en effet pas concevable que le suivi de l'offre du crédit à la consommation ne tienne pas compte de l'événement majeur que constitue la politique de financement à très bas coût de la Banque centrale européenne. Le consommateur peut s'étonner de payer un taux de 15 % pour une ressource dont le coût d'acquisition peut être inférieur à 1 % pour la banque !

Enfin, nous faisons nôtre la recommandation du dernier rapport Athling relatif à la production de données sur le crédit à la consommation : « Il manque des statistiques cohérentes et détaillées sur le marché du crédit à la consommation en France pour comprendre les évolutions de ce marché. Plusieurs organismes en publient par type de produit de crédit à la consommation, mais leurs périmètres sont différents et ne permettent pas de reconstituer l'intégralité du marché selon plusieurs axes d'analyse. Il est impossible de faire des recoupements par produit, par acteur ou par canal de distribution que ce soit en termes d'encours ou de production ».

Les propositions de la CLCV

Par cette étude, la CLCV souhaite interpeller les professionnels et les instances de régulation quant au niveau des taux pratiqués pour les crédits immobiliers et à la consommation. Pour ce faire, nous avons écrit et transmis ce dossier le 25 septembre 2013 au gouverneur de la Banque de France et au ministre de l'Economie. Pour la CLCV, il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces constats et de les considérer comme définitifs. Il s'agit d'inspirer la démarche suivante :

Fondamentalement, s'assurer que les particuliers bénéficient des choix de la Banque centrale

Pour la CLCV, il s'agit d'abord de mettre en place un mécanisme public d'observation et d'appréciation des niveaux de taux pratiqués pour les crédits envers les particuliers. Cette activité est certes de nature concurrentielle et, en dessous d'un plafond d'usure, la fixation des taux d'intérêt est libre. Mais, si une hausse de la marge d'intérêt venait à se consolider sans être liée à un surcoût particulier, elle témoignerait d'un dysfonctionnement du secteur préjudiciable pour les particuliers et qui doit appeler l'attention des pouvoirs publics.

D'une manière générale, la problématique ici soulevée est celle de la bonne transmission par les banques commerciales de la politique monétaire décidée par la Banque centrale européenne. Ainsi, cette dernière a optée pour un financement des banques très large et à un coût quasi nul dans le but de relancer l'économie par un accès au crédit peu onéreux pour les particuliers et les entreprises. Cette orientation de la Banque centrale ne vaut que si elle est effectivement relayée par les banques commerciales sous la forme de crédits peu chers et accessibles. La présente analyse tend à mettre en évidence que la « transmission » s'est effectuée d'une façon fort imparfaite pour le crédit au particulier et qu'il convient de comprendre les raisons de cette mauvaise transmission.

Si cette sphère d'activité n'entre pas dans le champ de la CLCV, il est permis de penser que ce défaut de transmission a aussi pu concerner les entreprises, notamment en termes d'accès au crédit. Il existe donc ici une importante problématique d'intérêt général.

La mise à plat doit être organisée par la « banque des banques » : la Banque de France

Ce questionnement est adressé évidemment au ministère de l'Economie mais, de manière plus accrue encore, à la Banque de France. Cette dernière est en effet le relais de la Banque centrale européenne et il lui appartient de mesurer l'appropriation de sa politique par les établissements de crédit. Encore une fois, la Banque de France (et la BCE) ne disposent pas, à ce jour, d'instruments juridiques contraignants dans le domaine de la fixation des taux. Mais elles ont la fonction de « banque des banques » et doivent à ce titre organiser tant la production de données publiques que la discussion entre parties prenantes sur les niveaux des taux de marché.

Proposition n°1 : Mettre à plat l'observation et l'analyse du coût du crédit au particulier.

Il est souhaitable que les instances de régulation du secteur bancaire observent les marges d'intérêt, rendent ces observations publiques et assurent une discussion régulière entre les parties prenantes. Notamment, la Banque de France devrait pouvoir diffuser un indicateur d'évolution des marges brutes d'intérêt par type de crédits (entreprise et particuliers) et par type de supports (crédit immobilier, crédit à la consommation).

Les différents facteurs de formation de cette marge brute mériteraient aussi explication. Dans une certaine mesure, il réside des incertitudes sur la fabrique du crédit et les sources de financement utilisés pour les prêts aux particuliers. Il s'agit en quelque sorte d'assurer une traçabilité du financement du crédit.

Proposition n°2 : un débat spécifique sur le coût du crédit à la consommation

Le crédit à la consommation mérite une discussion particulière entre les parties prenantes. Si la loi Lagarde a introduit des mesures utiles, sur les modalités de distribution notamment, les taux restent à des niveaux très élevés et d'ailleurs fort impactants pour le pouvoir d'achat des ménages souscripteurs. La persistance de taux à 15 % environ (pour le revolving), dans une période où les banques ont accès à une ressource à très bas coût sonne pour la CLCV comme une incongruité qui implique un débat approfondi.